



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 31 janvier 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE Christine CABEZAS, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Laetitia NATIVELLE et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Michel PIRES,
Thierry BLIN, ayant donné son pouvoir à Yann GRISON,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,
Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h48

Secrétaire : Émilie BRICOUT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DL.23.013 – Renouvellement de la convention « refuge LPO » au Parc de Bel Air

Arnaud JEAN expose :

Dans le cadre de ses actions en faveur de la biodiversité et des actions mises en œuvre dans le cadre de son Agenda 21 puis de la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » avec l'Agence Régionale de la Biodiversité, la mairie d'Ingré a initié dès 2012, puis renouvelé en 2016 et 2020, un partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) pour faire du Parc de Bel Air un « Refuge LPO ».

Cette convention est venue à échéance fin 2022 et doit être renouvelée, afin de poursuivre le partenariat avec la LPO et les projets d'animations et d'aménagements en faveur de la biodiversité sur le Parc de Bel Air (ateliers citoyens et installation d'un poste d'observation auprès du Lac de Bel Air...).

Il s'agira ainsi de pérenniser la gestion du site dans le respect des grands principes établis par la LPO et de créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages. La municipalité s'engage au respect de la charte induite par cette convention ; elle bénéficiera en retour des actions de conseils et de sensibilisation que les spécialistes de la LPO locale sont en mesure d'apporter.

Après présentation à la Commission Générale du 23 janvier 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **08 FEV. 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

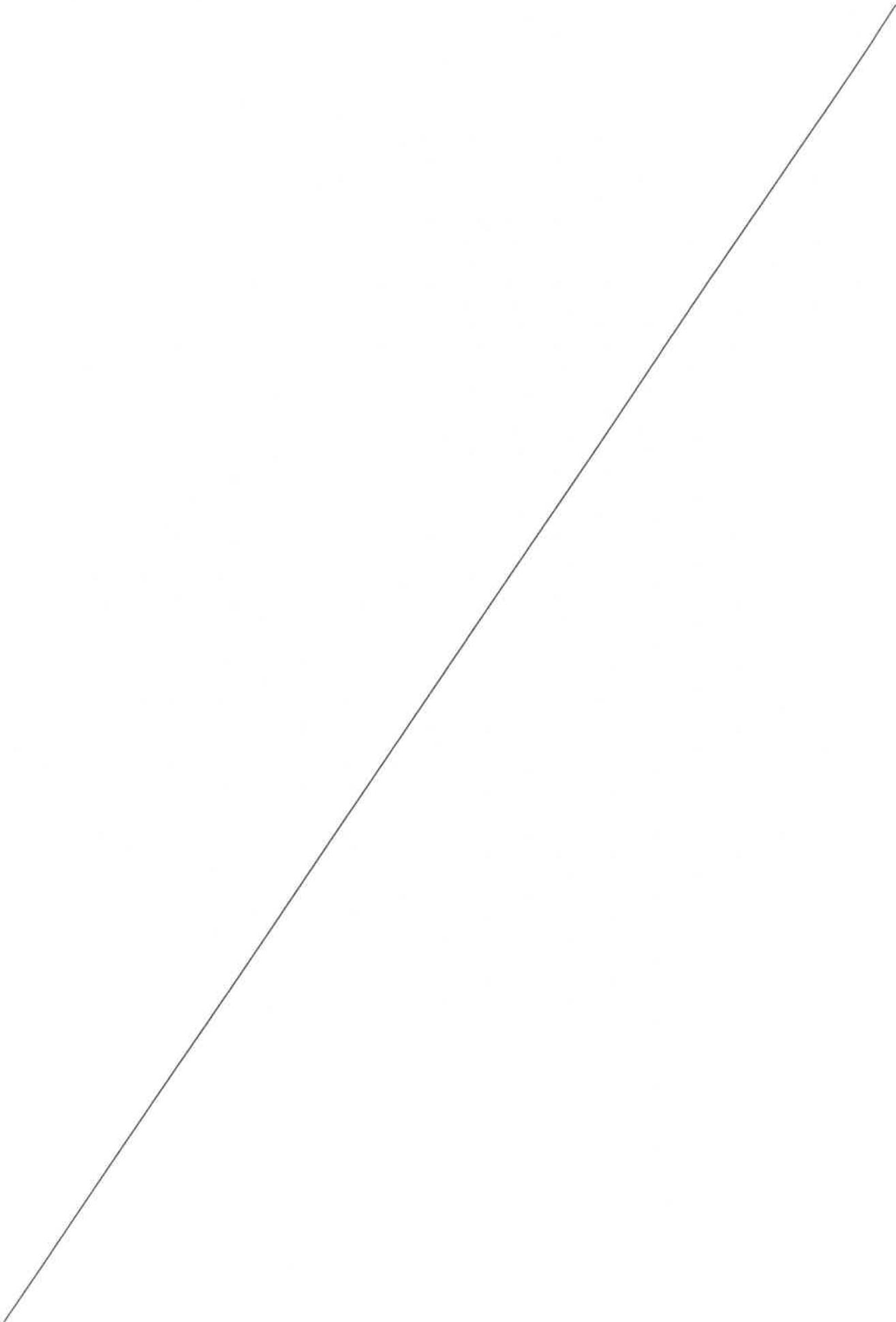
Publication le : **08 FEV. 2023**
Notification le : **08 FEV. 2023**

08 FEV. 2023



Le Maire

Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_013
Objet :	Renouvellement de la convention « refuge LPO » au Parc de Bel Air
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-08 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20230208-DL_23_013-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230208-DL_23_013-DE-1-1_0.xml	text/xml	885 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.013 - TE - Renouvellement de la convention « refuge LPO » au Parc de Bel Air.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230208-DL_23_013-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	300.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2023 à 14h14min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2023 à 14h14min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2023 à 14h14min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 février 2023 à 17h08min39s	Reçu par le MI le 2023-02-08